

(Genève) Manifestation internationale pour la défense des libertés syndicales

17 juin 2019

Union
syndicale
Solidaires

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org

www.solidaires.org

31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris



Paris le 17/05/2019

Le 17 juin, à Genève, manifestation internationale pour la défense des libertés syndicales

Cette année est celle du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. A cette occasion, la Confédération Internationale des Syndicats est à l'origine d'un appel à manifester à Genève, pour la défense des libertés syndicales. L'OIT est née sur les cendres de la première guerre mondiale, durant laquelle les capitalistes, pour leur seul profit, ont contraint des millions de travailleurs et travailleuses à s'entre tuer!

L'OIT a un rôle normatif au niveau du droit international. Par cette organisation, des conventions lient les Etats signataires à leur application, et permettent à celles et ceux qui subissent des atteintes à leurs droits de porter plainte auprès de Bureau International du Travail. Dans de nombreux pays des syndicalistes victimes de pratiques autoritaires ou dictatoriales ont dénoncé ces abus et exigé l'application du droit international, en particulier en matière de libertés syndicales : en Iran, en Algérie... mais aussi dans des pays considérés comme des démocraties, comme la France. Notre pays n'est pourtant pas en reste en matière de conventions pouvant protéger les travailleurs et travailleuses non ratifiées : convention 143 sur les travailleurs et travailleuses migrant-es, conventions sur les normes en matière de santé au travail, sur le travail domestique... L'OIT pointe aussi les violations des normes internationales commises par les multinationales.

Si les conventions internationales relatives au droit du travail sont loin d'être aussi protectrices socialement que nous le souhaiterions, à Solidaires, elle n'en demeurent pas moins un socle minimal sur lequel peuvent s'appuyer les travailleuses et travailleurs du monde entier, surtout dans les régimes hostiles à leur population et aux syndicats, pays qui ouvrent en même temps leur espace et bradent leurs ressources à l'avidité des multinationales.

Mais le problème est que l'OIT n'a pas de véritable pouvoir de contrainte ou de coercition. Sans sanctions réelles, la plupart des régimes et des multinationales dénoncés pour leurs pratiques anti-syndicales se sont assis sur les recommandations du BIT. Pour Solidaires, il est nécessaire de changer cela et de conférer à l'OIT la possibilité de prononcer des sanctions réelles, politiques et économiques. S'il est clair que ce sont les rapports de force, donc la lutte, qui déterminent en grande partie l'issue des conflits sociaux, la législation internationale en matière de droits du travail et de libertés syndicales est utile est nécessaire. La ratification au niveau international d'un traité contraignant pour les multinationales au niveau des droits humains et de la protection de l'environnement représenterait aussi un moyen de recours utile et un outil contraignant pour l'application des normes et conventions.

Solidaires, dans le cadre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, appelle à rejoindre la manifestation organisée à Genève, le 17 juin, à l'occasion du centenaire de

Cette année est celle du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. A cette occasion, la Confédération Internationale des Syndicats est à l'origine d'un appel à manifester à Genève, pour la défense des libertés syndicales. L'OIT est née sur les cendres de la première guerre mondiale, durant laquelle les capitalistes, pour leur seul profit, ont contraint des millions de travailleurs et travailleuses à s'entre tuer...



Paris le 17/05/2019

Le 17 juin, à Genève, manifestation internationale pour la défense des libertés syndicales

Cette année est celle du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail. A cette occasion, la Confédération Internationale des Syndicats est à l'origine d'un appel à manifester à Genève, pour la défense des libertés syndicales. L'OIT est née sur les cendres de la première guerre mondiale, durant laquelle les capitalistes, pour leur seul profit, ont contraint des millions de travailleurs et travailleuses à s'entre tuer.

L'OIT a un rôle normatif au niveau du droit international. Par cette organisation, des conventions lient les Etats signataires à leur application, et permettent à celles et ceux qui subissent des atteintes à leurs droits de porter plainte auprès de Bureau International du Travail. Dans de nombreux pays des syndicalistes victimes de pratiques autoritaires ou dictatoriales ont dénoncé ces abus et exigé l'application du droit international, en particulier en matière de libertés syndicales : en Iran, en Algérie..., mais aussi dans des pays considérés comme des démocraties, comme la France. Notre pays n'est pourtant pas en reste en matière de conventions pouvant protéger les travailleurs et travailleuses non ratifiées : convention 143 sur les travailleurs et travailleuses migrant-es, conventions sur les normes en matière de santé au travail, sur le travail domestique.... L'OIT pointe aussi les violations des normes internationales commises par les multinationales.

Si les conventions internationales relatives au droit du travail sont loin d'être aussi protectrices socialement que nous le souhaiterions, à Solidaires, elle n'en demeurent pas moins un socle minimal sur lequel peuvent s'appuyer les travailleuses et travailleurs du monde entier, surtout dans les régimes hostiles à leur population et aux syndicats, pays qui ouvrent en même temps leur espace et bradent leurs ressources à l'avidité des multinationales...

Mais le problème est que l'OIT n'a pas de véritable pouvoir de contrainte ou de coercition. Sans sanctions réelles, la plupart des régimes et des multinationales dénoncés pour leurs pratiques anti-syndicales se sont assis sur les recommandations du BIT. Pour Solidaires, il est nécessaire de changer cela et de conférer à l'OIT la possibilité de prononcer des sanctions réelles, politiques et économiques. S'il est clair que ce sont les rapports de force, donc la lutte, qui déterminent en grande partie l'issue des conflits sociaux, la législation internationale en matière de droits du travail et de libertés syndicales est utile est nécessaire. La ratification au niveau international d'un traité contraignant pour les multinationales au niveau des droits humains et de la protection de l'environnement représenterait aussi un moyen de recours utile et un outil contraignant pour l'application des normes et conventions.

Solidaires, dans le cadre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, appelle à rejoindre la manifestation organisée à Genève, le 17 juin, à l'occasion du centenaire de

- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > A l'international > Mobilisations internationales >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Le-17-juin-a-Genève-manifestation-internationale-pour-la-défense-des-libertés>